BULLETIN MUNICIPAL N°11 – septembre 2016

Mairie de Sainte-Thorette
Route de Mehun
18500 Sainte-Thorette
Tél :0248573445
mairie.ste-thorette@wanadoo.fr

Sommaire

EDITO : le mot du maire PAGE 1

COMMUNICATION
- CR du conseil municipal du 05/07/16 PAGE 2
- Elections 2017 PAGE 3
- Recensement 4ème trimestre PAGE 3
- Voiture électrique à la commune PAGE 3
- Mini-crèche PAGE 4
- Le mobile multimédia revient PAGE 4
- Affouages, vente de bois communal PAGE 4
- Feux tricolores: test pour le passage du pont PAGE 4
- Dysfonctionnements téléphoniques PAGE 5
- Ouverture de la bibliothèque PAGE 5
- Réserve communale de sécurité civile PAGE 5

AVIS A LA POPULATION
- Le Cher propre PAGE 5
- Application du plan zéro pesticide PAGE 6
- Partageons l'esprit jardin PAGE 7
- Objets trouvés PAGE 7
- Nuisances olfactives PAGE 7

PENDANT CE TEMPS-LÀ À SAINTE-THORETTE
- Eté sportif et culturel 2016 PAGE 7
- Séjour Vac s'y en balade PAGE 8
- ABUL, baptême de l'air PAGE 8
- Repas du 14 juillet 2016 PAGE 9

NOS HABITANTS, NOS ARTISANS
- Loïc et Stacy PAGE 9

LAISSONS PARLER NOS ASSOCIATIONS
- Reprise de la gym d'entretien PAGE 10
- Marché gourmand PAGE 10
- Concours de pétanque PAGE 10

QUIZZ PAGE 10

CALENDRIER PAGE 10

Rédacteur en chef Laurent GUILLAUD, rédactrice adjointe Céline HERVIEUX

Edito : le mot du Maire



Indemnité du maire et de ses adjoints
J'informe et j'assume.
Un des articles de la loi NOTRe a rendu obligatoire l'indemnité maximum pour les Maires des communes de moins de 1000 habitants à compter du 1er janvier 2016.
La préfecture interrogée nous a simplement répondu que c'était la loi et qu'il fallait l'appliquer.
Une enquête auprès des Maires des communes environnantes montre que beaucoup d'entre eux étaient déjà au maximum et que cela ne leur pose donc pas de problème.
À Sainte Thorette, comme je vous le détaillais dans le bulletin n°2 de juillet 2014, le Maire était indemnisé à hauteur de 9% de l'indice 1015 (cette indemnité est montée jusqu'à 14% et a été ramenée à 9% le 04/02/2005 parce que la commune a connu des difficultés financières). En appliquant la loi, l'indemnité passe à 17% de l'indice 1015, soit à 580,44€ mensuel contre 305,45 € auparavant. Cela représente en pourcentage une augmentation très importante.
Mes adjointes m'épaulent avec efficacité. J'ai donc souhaité que bien que la loi ne l'oblige pas, elles soient elles aussi indemnisées au maximum du pourcentage autorisé, soit 6.60% de l'indice 1015 au lieu des 4.20% qu'elles percevaient auparavant.
Nous avons différé « l'augmentation » de janvier à août 2016, ce qui a fait gagner 7 mois au budget communal puisqu'apparemment il n'y aura pas d'effet rétroactif. Cette mesure a été votée lors du Conseil Municipal de juin 2016. Les finances de la commune sont saines.

Edito : le mot du maire (suite)

Les recherches de subventions dynamiques nous permettent de conduire à bien nos différents projets et nous n'augmenterons pas l'imposition communale. Le travail fourni au regard de celui effectué dans les communes de notre importance me semble conséquent et nous n'avons donc pas à culpabiliser en appliquant cette loi. Néanmoins, je prends l'engagement de réduire les indemnités par tous les moyens si des difficultés financières apparaissaient.
Comme ce sujet est très sensible et que beaucoup de citoyens pensent que nous ne sommes là que pour « nous en mettre plein les poches », je recevrai toute personne qui souhaiterait avoir davantage de précisions ou qui souhaiterait apporter des réflexions concernant ces indemnités.

Cordialement.

Mr Le Maire

Communication

Extraits du compte-rendu du conseil municipal du 05/07/16 *(Céline)*

1/ travaux RD 35 Route de Mehun : Plan de financement
Coût des travaux : 244 793.41 € (158 758.56 € réseau électrique, 35 444.58 € pour la téléphonie, 50 590.27 € pour éclairage public) participation communale 124 243.14 € du SDE 120 550.27 €.
Subventions demandées : DETR pour 27 516.39 €, Réserve parlementaire pour 9000 €, département 10 600.94 € et 7 893.14 € des amendes de police.

2/ AD'AP Choix des artisans :
Les subventions demandées auprès de l'Etat et de la Région ont été obtenues il est maintenant nécessaire de choisir les artisans.
Le conseil décide de retenir les entreprises suivantes :
Lot sanitaires : CHAUFFE CONFORT pour 2449 € HT
Lot cheminements : SARL TR2A pour 10 604.60 € HT
Lot menuiseries : BAP MENUISERIES FERMETURES pour 8 422.64 € HT

3/ Indemnités des Elus
Suite à la loi NOTRe les Maires doivent bénéficier de l'indemnité maximale (17% indice 1015).
Estimant que les adjointes exercent leur activité avec un réel investissement il propose au conseil municipal d'appliquer également le taux maximum prévu soit 6.60 % indice 1015.
Ce taux sera appliqué à compter du 1er août 2016.

4/ Régime indemnitaire des agents : modification du taux
Monsieur le Maire rappelle qu'il est de sa prérogative de modifier les coefficients des primes des agents municipaux et souhaite y associer le conseil municipal, après étude les taux sont revus et appliqués à compter du 1er août 2016.

5/ Achat et remplacement d'extincteurs
Un extincteur dans la chaufferie va être remplacé pour la somme de 230 € HT et un extincteur neuf va être installé dans la salle pour tous pour un montant de 204 € HT.

6/ Approlys : marché groupé de fourniture de carburants et fioul domestique
La commune pourrait s'inscrire dans le cadre du marché Approlys pour l'achat de gazole non routier et fioul domestique.
Le volume d'achat du sans plomb 95 n'étant pas suffisant l'inscription pour ce carburant n'est pas nécessaire.

7/ SDE Modification des statuts
En raison de l'intégration de la communauté de Communes Berry Grand Sud les statuts du SDE doivent être modifiés.
Le conseil approuve la modification.

8/Bourges Plus : élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – consultation
Monsieur le Maire estime cette consultation nécessaire pour être informé des décisions prises par rapport à la création du futur PLUI.
Le conseil décide d'être consulté par Bourges Plus.

9/ Plan zéro pesticide achat d'une balayeuse
Dans le cadre du plan zéro pesticide le conseil décide l'achat d'une balayeuse de marque RABAUD pour un montant de 10 846 € HT.

10/ Référent Fibre optique
Mme VIGOUREUX se propose de remplir cette fonction auprès de la communauté de communes Val de Cher et d'Arnon afin de traiter le dossier d'installation de la Fibre Optique.

11/ Mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'un poste de transformation
Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux route de Mehun un transformateur va être installé sur le terrain de la salle des fêtes par l'entreprise AEB.

12/ Vente maison du Pont
Le compromis de vente a été signé chez maître BLANCHET le 22 juillet pour la somme de 35 000 € (les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur).

Extraits du compte rendu du conseil municipal du 05/07/16 (suite) *(Céline)*

Infos diverses

Cimetière : reprise de concessions
Une procédure de reprise de concessions est nécessaire dans le cimetière, le nombre d'emplacements disponibles diminuant.
Des entreprises spécialisées vont être contactées pour étude, la décision sera prise lors d'un prochain conseil.

Rappel ouverture de la micro-crèche en Janvier 2017

Voies communales : les chemins de Plotard et de Chiloux seront goudronnés dans le cadre des travaux de la CDC.
Cabinet d'infirmiers : M. le Maire informe que le cabinet d'infirmiers de Châtrost n'a pas obtenu l'autorisation de l'ARS de s'installer sur la commune.

Prochain conseil municipal le mardi 6 septembre.

Rappel : les comptes-rendus complets des Conseils municipaux sont affichés en mairie.

Elections 2017 *(Céline)*



elections 2017

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénove les modalités d'inscription sur les listes électorales.
Ces trois textes visent à moderniser les règles d'établissement des listes électorales en assouplissant le calendrier d'inscription et en améliorant la procédure d'examen et de contrôle des mouvements opérés sur ces listes.
Les électeurs pourront s'inscrire sur les listes jusqu'à 30 jours avant l'élection. Par dérogation et sous certaines conditions, les électeurs pourront s'inscrire sur les listes jusqu'à 10 jours avant le scrutin.
La réforme supprime la révision annuelle des listes électorales et la remplace par une révision permanente des listes.
En outre pour simplifier l'établissement des listes électorales, un répertoire électoral unique est créé et tenu par l'INSEE. Il sera alimenté par les inscriptions et les radiations décidées par les maires décisions contrôlées par une commission.
La réforme assouplit également les critères d'attache avec la commune liée à la qualité de contribuable. Ainsi, le délai d'inscription au rôle des contributions directes communales passe de 5 ans consécutifs à 2 ans.

L'ampleur de la réforme implique un report de son entrée en vigueur qui interviendra au plus tard le 31 décembre 2019.

Nous vous tiendrons, bien entendu, informé de l'application de ces nouveaux textes et des modalités de mise en œuvre dans un prochain bulletin municipal.

Vous avez donc jusqu'au 31 décembre 2016 pour vous inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter en 2017.

RAPPEL DES DATES

PRÉSIDENTIELLE
L'élection du Président de la République se déroulera en deux tours de scrutin :
- premier tour : **dimanche 23 avril 2017**,
- second tour : **dimanche 7 mai 2017**.

Le Président de la République est élu pour 5 ans.

LÉGISLATIVES
Les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale remettront leur mandat en jeu :
- premier tour : **dimanche 11 juin 2017**,
- second tour : **dimanche 18 juin 2017**.

Les députés sont élus pour 5 ans.

Recensement militaire *(Céline)*



Recensement 4ème trimestre si vous êtes nés en 2000 que vous avez 16 ans (Octobre Novembre Décembre) merci de bien vouloir vous présenter en Mairie muni du livret de famille pour vous faire recenser.

Voiture électrique de la commune *(Guylaine)*

Voiturelectrique

L'ancien Citroën Berlingot de la commune était vraiment vétuste. Nous avons donc choisi un nouveau véhicule pour les déplacements de nos agents techniques.
Fin août, ils ont pris possession de leur nouvelle **voiture électrique Renault Kangoo ZE.**

Mini-crèche *(Guylaine)*

Depuis la pose de la première pierre au début de l'année, les travaux de la mini-crèche ont bien avancé. Le nouveau bâtiment situé derrière la mairie et à côté de l'école ouvrira ses portes en janvier 2017.

Fin septembre 2016 la Délégation de Service Public sera attribuée à un organisme pour prendre en charge la gestion de la mini-crèche. Ce délégataire devient l'employeur du personnel et se charge de la prestation de service délivrée aux familles. Les personnes qui souhaitent postuler à un emploi dans la mini-crèche pourront alors déposer leur demande auprès de cet organisme. D'autre part, les familles intéressées par ce mode de garde peuvent dès à présent effectuer une préinscription en mairie. N'hésitez pas à contacter la mairie pour toutes informations complémentaires.

Bois communaux *(Alain)*



Les parcelles exploitées partiellement en 2015/2016 doivent être mises à blanc et les chênes et charmes restants doivent être abattus.

Comme l'an passé, la priorité est donnée aux habitants de Sainte Thorette. Les inscriptions sont à faire en mairie. En fonction du nombre de Tauriciens intéressés, nous ouvrirons ou non aux extérieurs.
Inscriptions souhaitées pour le 1er novembre 2016.

Le mobile multimédia revient *(Guylaine)*



Afin de répondre au mieux aux questions que se pose chacun d'entre vous sur l'outil et l'environnement informatique, parce que nous sommes tous à la recherche de perfectionnement,

LE MOBILE MULTIMEDIA REVIENT !
JEUDI 13 et VENDREDI 14 OCTOBRE 2016

Vous y viendrez pour maîtriser l'ordinateur, pour mieux utiliser un logiciel de traitement de texte ou Excel, pour vous familiariser avec les réseaux sociaux, pour découvrir des outils collaboratifs et travailler ensemble à distance…. Faire ses achats sur Internet est devenu une habitude, presque un réflexe, pour de nombreux consommateurs. Mais entre les problèmes de livraison, les cybermarchands indélicats ou les vraies tentatives d'arnaques, l'expérience peut se révéler décevante. La soirée du jeudi est donc consacrée à ce sujet.

Le programme complet et détaillé vous est présenté dans le flyer joint. Il ne vous reste plus qu'à vous inscrire !!!

Feux tricolores : test pour le passage du pont *(Noëlle)*



Depuis 2008, les élus de STE-THORETTE alertent le Conseil Départemental du fait que des poids lourds se croisent sur le pont en roulant sur les trottoirs car la bande de roulement est trop étroite et la différence de niveau entre celle-ci et les trottoirs n'existe pour ainsi dire plus.
Les trottoirs sont destinés aux piétons et ne sont pas prévus pour 35 tonnes.

Danger!!

Des devis ont été établis pour simple file et/ou double file, rien n'a été fait jusqu'à maintenant; le conseil municipal a même pris une délibération pour la circulation alternée.
Enfin, rencontré en juin dernier, Mr FOURRE élu au Conseil Départemental nous a annoncé la mise en place - pour faire un test, de feux tricolores pour que le croisement des véhicules sur le pont soit réglementé.
Ce lundi 29 septembre, précision : le test de circulation alternée s'étalera sur un mois après la mise en place des feux fin septembre, début octobre; la voie d'accès au lotissement des Bords du Cher – la plus proche du pont sera neutralisée et des compteurs de trafic et de vitesse installés.
Vous pouvez consulter le document/plan à la mairie.
Suite à ce test et à son analyse, une décision d'arrêter ou de pérenniser ce mode circulatoire sera prise: dans ce cas une réhabilitation du pont financée par le Conseil Départemental à l'horizon 2018 sera engagée.
Nous attendons vos remarques constructives en tant que riverains et usagers de la route.

Communication (suite)

Dysfonctionnement téléphonique *(Noëlle)*



Nous demandons aux personnes qui connaissent des problèmes de liaisons téléphoniques fixes
02 48- conversations interrompues, voire impossibles, Internet non connecté, de bien vouloir le signaler en mairie rapidement en septembre, nous ferons remonter l'information au correspondant dédié.

Ouverture de la bibliothèque *(Guylaine)*



Septembre – Octobre 2016
TOUS les **MERCREDIS** de 15h à 17h
TOUS les **SAMEDIS** de 10h30 à 12h

Réserve communale de sécurité civile *(Guylaine)*

Si vous souhaitez participer, à titre bénévole, à l'organisation des secours en cas de catastrophe naturelle (ou industrielle) dans votre commune, vous pouvez rejoindre la réserve communale de sécurité civile mise en place par le maire.
L'objectif de la réserve communale de sécurité civile est d'aider les secouristes et les pompiers en cas de catastrophes naturelles (inondations, tempêtes, incendies...).
Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.
Les missions susceptibles d'être confiées sont :
la surveillance des cours d'eau ou des digues ;
l'orientation des habitants en cas d'évacuation d'un lieu ;
le débroussaillement ;
le déneigement ;
le maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit ;
l'assistance aux formalités administratives des sinistrés...
Votre demande d'intégration dans la réserve communale de sécurité civile est à adresser au maire. Il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. Les compétences requises dépendront des missions confiées par le maire. Le réserviste communal de sécurité civile n'a pas à se rendre disponible à tout moment, mais seulement en cas de force majeure.

Avis à la population

Opération Le Cher propre *(Alain)*



Le 11 septembre 2015, il pleuvait à flot, c'était la première de l'opération « J'aime le Cher Propre ».
Un an est passé, le mois d'août exceptionnel que nous avons eu a amené encore plus de monde au bord de notre belle rivière. En un an, les mentalités n'ont pas beaucoup évoluées et malgré les aménagements, les déchets jonchent les bords de l'eau.
NOUS VOULONS PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT. Pour cela, nous ne pouvons pas nous contenter de nous lamenter et de venir « le signaler en mairie ». Tout le monde peut et doit mettre la main à la pâte et ne pas se contenter de souligner la responsabilité de « L'AUTRE ».
Je compte sur les bonnes volontés de tous ceux qui ne se contentent pas de gémir pour venir samedi 10 septembre ramasser les ordures qu'ils n'ont pas mises mais qu'il faut bien éliminer.
L'ÉCOLOGIE N'EST PAS UN MOT, C'EST UNE ACTION !
Rendez-vous devant la salle municipale à 08h30. Si vous avez des enfants, faites un geste pédagogique en les emmenant avec vous.

Merci.

Application du plan zéro pesticide et embellissement de la commune *(Alain)*

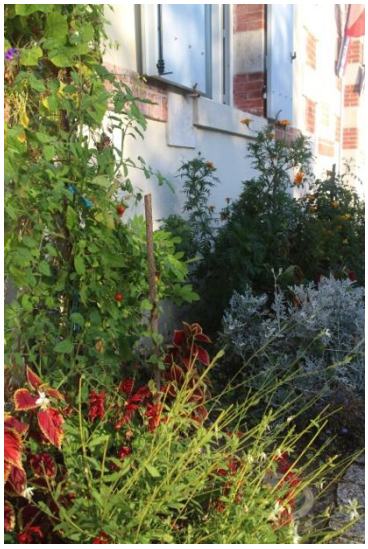
L'embellissement des lieux de vie a toujours été une préoccupation des élus comme des administrés. Il est plus agréable d'évoluer dans un milieu propre, entretenu et maîtrisé que dans une jungle malsaine. Le problème se pose lorsque les moyens d'entretien utilisés - les herbicides, les pesticide et autres productions intensives des groupes agro-alimentaires – deviennent plus nocifs que le maintien à l'état sauvage de notre environnement. Nous avons atteint ce stade et l'État, dans un souci de santé publique, a légiféré pour maîtriser les différentes pollutions. Je souscris des deux mains à ces décisions même si elles s'accompagnent de quelques désagréments.

Ces données nouvelles nous obligent à évoluer dans les modes d'entretien des espaces communaux et nous sommes entrés volontairement, et un peu avant la date légale du 1er janvier 2017, dans le plan 0 pesticide. Ce faisant, nous ne subissons pas la loi mais nous la devançons, ce qui nous rend éligibles à différentes aides financières.

Concrètement, nous mettons en place un plan d'entretien raisonné de notre commune :

- Les grands espaces sont peu maîtrisés
- Les zones intermédiaires moins entretenues qu'auparavant
- Et nous essayons de tenir agréables les abords immédiats des habitations que ce soit dans le Bourg ou dans les écarts.

Je sais que c'est un changement qui surprend mais nous nous y ferons. Une personne de Nature 18 me faisait remarquer fort justement qu'un mégot de cigarette n'était pas plus beau qu'une herbe sauvage exubérante. Bien sûr, l'idéal c'est de n'avoir ni l'un ni l'autre mais y a-t-il un monde idéal ?



Concrètement, nous évoluons dans le fleurissement en produisant nous-mêmes, grâce aux agents et aux bénévoles que je ne remercierai jamais assez, des plants de fleurs et de légumes qui ornent nos massifs.

Ces légumes, chacun a le droit de les ramasser.

Des progrès restent à faire. Ils ne seront rendus possibles que par l'adhésion de tous (élus, agents et habitants) et l'adhésion c'est aussi l'action. L'action que chacun doit aux autres c'est la maîtrise de ces propres plantations. Nous avons tous un jour planté un arbre, mis en place des arbustes pour embellir notre propriété, délimiter les parcelles. Les arbres grandissent, les arbustes aussi et une haie agréable envahit désagréablement les lieux publics ou le jardin des voisins. Nous en sommes responsables et dans certains cas cette végétation non maîtrisée représente un danger en masquant la visibilité et en compliquant la circulation. Nous sommes alors pénalement responsables en cas d'accident.

L'action que chacun doit aux autres c'est le respect des règles établies.

Notre dépôt de végétaux nous apporte toujours bien des soucis. Il nous a fallu limiter et compliquer l'utilisation de ce lieu très utile à beaucoup d'entre vous parce que certains ne respectent pas les règles établies. Avec l'évolution écologique, le plan 0 pesticide et le diagnostic nécessaire de l'état de la commune que va réaliser Nature 18, il est possible que cet aménagement illégal disparaisse. Déjà en 2012, le Conseil Départemental attirait notre attention sur la nécessité de maîtriser et d'aménager légalement ce bien. Pour l'instant, nous n'en avons ni la possibilité légale (c'est une compétence de la Communauté de Communes), ni la possibilité financière (les aménagements sont extrêmement lourds).

Nous cherchons des alternatives pour vous éviter de longs déplacements mais aussi pour contrôler ce qui est déposé (dernièrement, des sacs jaunes remplis de polystyrène). Une ouverture hebdomadaire avec la présence d'un agent et le samedi matin avec une rotation de « surveillant » bénévole vous semble-t-il une solution ?

L'action que chacun doit aux autres, c'est de ne pas laisser ses déchets en pleine nature et le temps merveilleux de ce mois d'août a mis en difficulté nos agents tant les usagers du bord du Cher sont négligents et totalement irresponsables aux niveaux de leurs poubelles…

L'opération Cher Propre du 10 septembre sera vraiment une nécessité.

Alors donnez l'exemple, venez nombreux. La plainte et la désolation doivent laisser place à l'action.

objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

Avis à la population (suite)

Partageons l'esprit jardin *(Guylaine)*



À l'arrière de la salle des fêtes, une zone est délimitée par un grillage. Nous souhaitons y créer un fond de décor, une haie champêtre « brise vue » composée d'arbustes du terroir.

Nous faisons appel à tous les habitants qui souhaitent participer à cette réalisation en fournissant quelques plants, des boutures d'arbustes à fleurs, à fruits et à feuillage coloré, pour constituer cette haie variée. Vous pouvez les déposer en Mairie. Ils seront ensuite stockés et protégés dans la serre jusqu'à leurs plantations. Par avance un grand merci aux généreux contributeurs !

Objets trouvés *(Guylaine)*



Une écharpe, un gilet à réclamer en Mairie

Nuisances olfactives *(Noëlle)*

Cette année encore nous avons bénéficié des odeurs nauséabondes. Même si les jours où elles se sont rappelées à nos narines étaient peu nombreux, le désagrément était là le soir au moment de l'apéro. Des personnes sont venues se plaindre à la mairie, impuissante en ce domaine: la décision prise suite à l'enquête publique du printemps 2012 appartenait aux services de l'Etat.
Mais Mr BEUCHON, 5ème Vice-président en charge de la Collecte et du traitement des déchets à la CAB, Maire de La Chapelle-St-Ursin, dans le magazine de Bourges+ n°19 de juillet 2016, explique que l'usine de traitement des déchets des Quatre Vents "est en fin de vie ...le compost produit ne répond plus aux normes(trop d'impuretés et de métaux lourds)". Les déchets sont dirigés vers un centre d'enfouissement et vers l'unité d'incinération de Gien.
Contacté dernièrement, ENERGY DECHET a confirmé la fin des épandages de boues dans les champs et ceci au 15 octobre 2016.
Plus de compost dans les champs autour de STE THORETTE? Plus d'odeurs?
Ça va nous manquer!!!

Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette

Eté sportif et culturel *(Nicole)*



Comme chaque année, les jeunes de la commune, âgés de 12 à 17 ans, ont pu bénéficier des activités sportives et culturelles proposées par le Comité Départemental du Sport en Milieu Rural du Cher.

Les municipalités de PLOU sur 2 semaines du 7 au 13 Juillet 2016 (pour tenir compte du 14 juillet férié) et SAINTE-THORETTE semaine du 18 au 22 juillet 2016, se sont chargées de l'organisation de ces séjours et ont permis à 26 jeunes, sur chaque commune, de participer aux activités dont 12 enfants de Ste-THORETTE et parmi lesquels 1 a fait les 2 séjours.

Le coût du séjour a subi une augmentation et revient à 1 000 €/semaine. Chaque commune inscrite, ayant ou non des jeunes présents, règle un droit d'entrée de 15 €, le solde étant réparti au prorata du nombre d'enfants accueillis.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Ste-Thorette a pris la décision de ne pas faire participer les familles.

C'est toujours avec beaucoup de joie, la bonne humeur et assiduité que ces activités sont suivies et chacun pense déjà aux retrouvailles l'an prochain afin de vivre de nouvelles aventures.



VAC S'y en ballade *(Nicole)*

du 25 au 27 juillet 2016 au CREPS de la Région Centre à BOURGES

Cher Emploi Animation a proposé à nouveau, dans le cadre de l'opération «VAC S'Y en BALLADE », un séjour de 3 jours en internat au CREPS DE BOURGES qui a permis à 7 jeunes de Ste-Thorette (auxquels se sont joints 2 enfants de PLOU), de bénéficier des structures du CREPS et participer à un certain nombre d'activités. Des encadrants spécialisés ont guidé leurs pas. Tous ces jeunes ont été enchantés de leurs séjours et ont apprécié cette expérience de vie en collectivité.
Le coût du séjour s'élève à 55 €/enfant. Le C.C.A.S. a pris la décision de participer à raison de 10 €/enfant.







ABUL : baptême de l'air *(Nicole)*

le 30 Juillet 2016

C'est la 2ème année qu'une convention a été signée avec l'Association Berrichonne d'Ultra Léger (ULM) basée sur le territoire de Ste-THORETTE. 3 jeunes Tauriciens ont pu bénéficier d'un baptême de l'air. Ils ont été très heureux de cette nouvelle expérience. Le coût de cette activité (30€) a été réparti à parts égales entre la famille et le Centre Communal d'Action Sociale.





Et voilà un beau mois de Juillet à Ste-THORETTE en faveur de notre jeunesse.

Pendant ce temps-là à Sainte-Thorette (suite)

Repas du 14 juillet 2016 *(Nicole)*



Le soleil s'étant invité à nos festivités du 14.07.2016, nous avons pris l'apéritif dans la cour de la salle des fêtes, offert par la municipalité, avant de prendre place dans la salle, décorée par « Les petites mains », et partager le repas concocté et servi par le traiteur MERLIN. Ce repas s'est déroulé dans la bonne humeur et au dessert, trois musiciens sont venus faire une animation sur des thèmes de jazz Nouvelle Orléans tel que, Petite Fleur et des airs demandés par certains d'entre vous. D'autres ont pu esquisser quelques pas de danse.

Nous espérons tous que vous avez passé un agréable moment. Des messages téléphoniques ou par internet nous le laissent supposer. Si vous avez des suggestions pour améliorer cette journée, on est à l'écoute et si dans votre entourage vous connaissez un ou des groupes susceptibles d'animer notre repas nous sommes preneurs.

Donc rendez-vous à l'année prochaine et merci pour votre participation et soutien.



Nos habitants, nos artisans

Loïc et Stacy *(Laurent)*

Ce mois-ci, nous nous arrêterons sur deux jeunes qui, depuis maintenant deux ans, participent pleinement à la vie de Sainte Thorette en travaillant pendant leurs congés d'été : Loïc, en tant qu'employé technique pour l'entretien de la commune, au côté de Laurent, Manuel et Stéphane – Stacy, en temps qu'employée administrative en mairie, au côté de Babette et Séverine.

Stacy SABROU, 23 ans, habite aux Grandes Chaumes. Après ses années au lycée Marguerite de Navarre, elle valide une licence de gestion à l'IUT de Bourges et entreprend à la rentrée un Master 1 en Finance Contrôle et Audit par alternance, sous contrat dans l'entreprise Wilo Intec. Elle naviguera entre Tours et Aubigny.

Loïc LAFON, 19 ans, habite route de Mehun. Il a obtenu son baccalauréat cette année après 4 années passées au Lycée agricole du Subdray. Il entreprend à la rentrée un BTS en Gestion et protection de la nature, à Vendôme.

De nature timide, puis réservée, ils ont tous deux su garder une droiture intacte et beaucoup de simplicité. Après avoir gagner en confiance et maturité, ils ont pu, à travers les missions qu'ils ont eu ces deux étés, prendre de plus en plus d'initiatives et faire preuve d'une efficacité que nous leur souhaitons de conserver : c'est un gage d'une réussite future !

Stacy a satisfait par ses compétences en gestion et en informatique, elle a pleinement contribué à mener à bien certains dossiers complexes.

Loïc, amoureux de nature, de chasse et de recherche de gibiers, sait nous faire partager sa passion (non la chasse ne se résume pas au sketch des Inconnus…). Il sait également démontrer son efficacité au travail, pas le temps pour les critiques ou les potins !

Au nom de toute l'équipe municipale, un grand merci ! Nous espérons qu'ils resteront tels qu'ils sont et leur souhaitons réussite dans leurs projets !



Marché gourmand



Doucement, l'été s'en va…Mais il reste des journées clémentes et des moments sympa…lors de festivités délassantes…

Le dimanche 11 septembre
De 10h à 18h
place de la salle municipale
À Sainte-Thorette

18 exposants locaux
Apéritif offert vers 12h
Buvette – repas gourmand

Organisé par l' AssoTauLo





Concours de Pétanque amical

Samedi 25 septembre à partir de 14h30

Organisé par l'AssoTauLo
Buvette et Restauration sur Place



Reprise de la gym à Sainte-Thorette



Reprise de la GYM d'entretien à STE THORETTE
Le créneau du Jeudi de 20H à 21H est maintenu.

Vous êtes intéressé(e)s!
Pour plus de renseignements...
contactez NATHALIE avant le 15 septembre au 06 22 67 58 01

Quizz…Le savez-vous ?

Le quizz du mois traite de l'école... (Laurent)

1) Les lois créant l'école obligatoire, gratuite et laïque existent depuis :
a)1789-90 b) 1881-82 c)1913-1914

2) Les lois créant l'école obligatoire, gratuite et laïque ont été rédigées par :
a) Jules Grévy b) Jules Mairie c) Jules Ferry

3) Avant 1789, les écoles étaient :
a)Très nombreuses b)Religieuses
c)Dans les campagnes

4) Les collèges sont entretenus par :
a)La mairie b)Le conseil départemental
c)Le conseil régional

5) Les écoles élémentaires sont entretenues par :
a)La mairie b)Le conseil départemental
c)Le conseil régional

6) Les lycées sont entretenus par :
a)La mairie b)Le conseil départemental
c)Le conseil régional

7) Les professeurs sont payés par :
a)Les parents b)Les enfants a)L'Etat

8) Les programmes des différentes matières sont définis par :
a)La principale du collège
b)Le ministère de l'éducation nationale
c)Les professeurs

9) La scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans en France depuis :
a)1945 b)1959 c)1981

10) La laïcité, cela veut dire :
a)Qu'il ne faut pas parler de religion
b)Que la religion catholique est obligatoire
c)Que les religions n'ont pas leur place à l'école

Réponses : 1)b) ; 2)c) ; 3)b) ; 4)b) ; 5)a) ; 6)c) ; 7)a) ; 8)b) ; 9)b) ; 10)c)

Calendrier

10 septembre à partir de 8h30 :
Le Cher propre

11 septembre de 10h à 18h:
Marché gourmand

25 septembre à partir de 14h30:
Concours de pétanque

Jeudi 13 et vendredi 14 octobre:
Mobile multimédia

Du 19 octobre au 3 novembre:
Vacances de la Toussaint

1er novembre :
Fin des inscriptions affouages

N'HESITEZ PAS A TRANSMETTRE VOS DATES D'EVENEMENTS EN MAIRIE OU SUR LA BOITE MAIL